



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 –19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2025007

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL

Légalement convoqué le 03 avril 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. PRIoux, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, M. BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE, Mme GONSARD

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme GARNAVULT, qui a donné pouvoir à M. NOËL
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL jusqu'au point n°5

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jacqueline CARIMALI



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° DCM2025007

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations – année 2025

Rapporteur : Monsieur Bruno BOURIAUD, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la délibération n° DCM2025002 du 03 avril 2025, approuvant le Budget Prévisionnel 2025 ;

Considérant que tout soutien à une association qui œuvre dans l'intérêt des Butryots est un complément précis et justifié ;

Considérant que cette aide est au service d'objectifs partagés, renouvelés avec des moyens identifiés et évaluables ;

Considérant que les présidents d'associations et membres du bureau ont été invités à quitter la salle ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (Messieurs Noël, Prioux Especel et Bourgoïn, Mme Limouzin ne prenant pas part au vote au regard de leurs liens avec les associations) :

↳ **Attribue** pour l'année 2025 des subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en €
Amicale des anciens de Butry	600 €
Anciens Combattants	600 €
APEB (Association des Parents d'Elèves de Butry)	400 €
ABCD (Association Butryote pour la Culture et le Divertissement)	1 100 €
Inter Vallée JUDO	500 €
Gym Vitalité	550 €
Val d'Oise Aviron	1 500€
BFVO (Boxe Française de la Vallée de l'Oise)	1 100 €



O'BUTRY PÉTANQUE	500 €
Tennis Club de Butry	300 €
TOTAL	7 150 €

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 de la commune.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 03 avril 2025

Le Maire,
Claude NOËL



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501202-20250403-DCM2025007-